



Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Martine April, secrétaire-trésorière adjointe

inspectrice en bâtiment adjointe (présente le mercredi)

Denis Filion, employé municipal (saisonnier)

CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

Mme Louise Rioux, conseillère #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2, pro-maire

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4

Vacant, conseiller #5

Mme Gisèle Saindon, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

Lundi le 7 juin à 19 h 30 par vidéo conférence

Rapport Municipal

Mai 2021

ABAT-POUSSIÈRE

La Directrice générale informe les membres du conseil de l'appel d'offre fait par l'UMQ concernant le regroupement d'achat pour l'abat-poussière. Le prix est de 569.50\$/t. Voir résolution 2020-11-163 pour l'adjudication du contrat.

COTISATION SADC 2021-2022

La municipalité de Saint-Éloi accepte de déboursier un montant de 10\$ concernant notre contribution annuelle pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 à la SADC.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La Municipalité de Saint-Éloi nomme sur le comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes au siège :

#2 : Madame Josée Dupuis

#4 : Madame Mireille Gagnon

et ceci pour un mandat de deux ans. De plus, les sièges impairs sont toujours en fonction et ceci en regard de la résolution #2020-05-66.

SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 2021

La Municipalité de Saint-Éloi débourse un montant de \$12938 au plus tard le 30 septembre 2021 et un autre montant de \$12937 au plus tard le 1^{er} décembre 2021 pour la contribution pour les services de la Sûreté du Québec pour la période du 1^e janvier 2021 au 31 décembre 2021, pour un montant total de \$25 875.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #270 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Un avis de motion a été donné afin de présenter le projet de règlement #270 sur la gestion contractuelle. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Des copies sont mises à la disposition des citoyens sur le site internet.

NOMINATION CAPITAINE

La Municipalité de Saint-Éloi nomme Monsieur Jonathan Rioux Capitaine de la caserne de Saint-Éloi suite au regroupement des services incendie.

AUTORISATION D'ENCHÉRIR – VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Considérant que la Municipalité de Saint-Éloi, par sa résolution no 2021-02-19 adoptée lors de la séance du 1^{er} février 2021, a transmis au bureau de la MRC des Basques, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

Considérant que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC le 10 juin 2021 à 10h ou de toute autre façon permettant de procéder à la vente dans le respect des mesures sanitaires relatives à la situation entourant la COVID-19 soit en mode virtuel;

Considérant qu'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

En Conséquence, la Municipalité de Saint-Éloi autoriser le maire ou en son absence la directrice générale et secrétaire-trésorier, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 10 juin 2021, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité de Saint-Éloi, tout immeuble de son territoire mis en vente.

MANDATER INGÉNIEUR FQM / DEVIS CALVETTE RANG 2 OUEST

La Municipalité de Saint-Éloi mandate l'ingénieur de la FQM afin de faire la rédaction d'un devis pour le remplacement d'une calvette au Rang 2 Ouest. Les frais encourus seront payés par la subvention reçue du programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration (PPA).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Toutes personnes ayant des questions a posées lors des prochaines assemblées du conseil devront les formuler soit par courriel à l'adresse st-eloi@st-eloi.qc.ca soit par facebook soit par la poste ou soit par fax au 418-898-2305. La Directrice générale publiera l'ordre du jour le jeudi précédent le conseil sur la page Facebook de la Municipalité ainsi que sur notre site web. Toute la population est invitée à poser leurs questions avant 15h00 le lundi 7 juin 2021 tel que recommandé par le Premier Ministre afin de respecter les consignes en matière de santé publique.

TAXE MUNICIPALE

Veuillez prendre note que le deuxième versement de taxe sera dû le mardi 25 mai. Payer par Accès-D, au comptoir de la caisse ou bien par la poste en nous envoyant un chèque. Merci de votre collaboration.

BUREAU MUNICIPAL

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé lundi le 24 mai 2021 pour la Journée Nationale des Patriotes. De plus, le bureau sera fermé du 24 au 28 mai, du 21 au 25 juin, du 19 au 30 juillet, du 23 au 27 août 2021 pour vacances annuelles.

DEMANDE DE SOUMISSION / FAUCHAGE LE LONG DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité de Saint-Éloi demande à Monsieur André D'Auteuil de Saint-Jean-de-Dieu un prix afin d'effectuer le fauchage le long des Routes de la Municipalité ne pas inclure la partie de la Route de la Station du village vers la Route 132.

La municipalité demande au soumissionnaire de fixer un prix forfaitaire pour l'ensemble du travail.

La municipalité demande au soumissionnaire de passer deux coups de faucheuse le long des chemins asphaltés et un coup de faucheuse le long des chemins de terre.

MANDATER INGÉNIEUR FQM / PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION)

La Municipalité de Saint-Éloi mandate l'ingénieur de la FQM afin de faire les relevés de terrain, les visites des lieux, la demande au PIIRL, la coordination, la rédaction des plans et devis pour les travaux sur la Côte des Trois-Roches ainsi que sur une partie de la Route de la Station. . Le tout pour un budget estimé de 16 699.53\$ plus taxes. Les frais encourus seront payés par la subvention reçue du programme d'aide à la voirie locale, volet redressement et accélération.

DÉCISION CPTAQ / FERME MAROLA

La commission autorise à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une sablière incluant chemin d'accès, d'une superficie approximative de 3.8 hectares, correspondant à une partie du lot 5 546 875 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata. Sous peine des sanctions prévues par la Loi, l'autorisation est assujettie aux 9 conditions émises aux dossiers.

SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

L'édition 2021 de la Semaine de la sécurité civile se tiendra du 2 au 8 mai sur le thème « Ma sécurité : ma responsabilité! »

RÉSIDENCE MON CHEZ NOUS

Beaux logements à louer avec subvention gouvernementale, 3½ avec services et activités, chambre fermée, 2 repas par jour, service de ménage, très bien situé, chauffé et éclairé. Pour plus d'informations, communiquez au (418) 898-3214.

POLITIQUE MADA, VOTRE OPINION EST IMPORTANTE POUR NOUS!

Tout d'abord, le comité MADA (MRC amie des aînées) de la municipalité tient à vous remercier de votre grande participation au sondage que vous avez reçu il y a quelques semaines. En effet, nous avons reçu 14 réponses. Avec ce questionnaire, nous souhaitons avoir un portrait de la situation des aînés sur différents enjeux. La seconde étape est la présentation de rencontre avec des groupes de 65 ans et plus. Le but est de trouver des solutions à différentes problématiques soulevées lors du précédent sondage. Dans l'idéal, nous aimerions tenir des rencontres en présentiel en juin. Cependant, la situation ne nous permet pas de planifier ces focus group pour l'instant. Comme on aimerait être près quand la situation aura évolué, nous vous invitons à communiquer avec la municipalité pour nous signifier votre intérêt. Nous pourrions par la suite communiquer avec vous rapidement, lorsque nous aurons une meilleure idée de la formule que nous prendrons pour ses rencontres. Merci de bien vouloir laisser vos noms, numéros de téléphone et courriels au numéro suivant 418-898-2734 ou par courriel au ruralite@mrcdesbasques.com .

REMERCIEMENT

La Municipalité tient à remercier M. Jean-Marc Pettigrew d'avoir balayé les trottoirs et d'avoir ramassé les feuilles dans le Parc Jules Lizotte en attendant que l'employé municipal commence la saison de travaux estivaux.

L'ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUEBEC

La Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 100\$ pour l'année 2021 à l'Association du Cancer de l'Est du Québec - Hôtellerie Omer-Brazeau.

ÉLECTION

Monsieur le maire demande aux membres du conseil présent s'ils ont l'intention de renouveler leur mandat de conseiller. Monsieur Mario St-Louis pour sa part ne renouvèlera pas son mandat de maire. Messieurs Jocelyn Côté et Jonathan Rioux sont en réflexion. Madame Gisèle Saindon a l'intention de revenir et Madame Louise Rioux ne se représentera pas. Monsieur Éric Veilleux était absent.

Pour ceux et celles qui sont intéressés par la politique municipale, les postes seront ouverts en septembre. Le mandat est de 4 ans.

HORIZONS CHASSE ET PÊCHE INC. (Écotone Trois-Pistoles)

Horizons Chasse et Pêche inc. (Écotone Trois-Pistoles) est fier d'annoncer qu'à compter du mois de Mai un nouveau service sera disponible dans la MRC des Basques.

Solu-Faune est une entreprise spécialisée dans la relocalisation et la déprédation d'animaux nuisibles. Ce service est offert aux municipalités, aux citoyens ainsi qu'aux propriétaires de terres agricoles et forestières.

Notre entreprise est muni d'un permis SEG qui nous permet d'effectuer la capture de castors dans les secteurs problématiques et ce, même en saison estivale. Pour les problématiques résidentielles de rats-laveurs et de mouffettes, nous relocalisons la bête et nous ferons des recommandations aux propriétaires afin d'éviter que d'autres bêtes s'y installent à nouveau.

Solu-Faune a aussi un volet pour les agriculteurs, nous offrons un service pour la gestion de pigeons, rats-laveurs, coyotes, ours et bien d'autres espèces.

Il est à noter que lorsque possible la capture se fera durant la saison de piégeage. Pour plus d'information concernant les tarifs et autres questions contactez-nous au :

HORIZONS CHASSE ET PÊCHE INC. (Écotone Trois-Pistoles)
684 Jean Rioux, Trois-Pistoles, Québec, G0L 4K0
Stéphanie Fournier / Martin Bélisle (propriétaires) Tél: (418) 851-3006

RECENSEMENT 2021

La Municipalité de Saint-Éloi soutient le Recensement de 2021 et encourage toutes les personnes qui y résident à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit de notre collectivité.

SOPFEU

Au printemps, **quelques heures d'ensoleillement** suffisent à assécher les combustibles, rendant les zones à découvert particulièrement à risque pour les incendies de forêt. SVP FAITES ATTENTION.

Il faut se rappeler que le feu doit toujours être utilisé de façon sécuritaire et être surveillé en tout temps, et ce, peu importe l'indice.

L'interdiction de faire des feux à ciel ouvert du Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (en collaboration avec la SOPFEU) **s'applique en forêt ou en bordure de celle-ci** (donc lorsque la forêt peut être mise en danger).



RESPECT PAR LES MUNICIPALITÉS EN ZONE ROUGE OU ORANGE DES CONSIGNES ÉMIS PAR LA CNESST

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) rappelle les mesures obligatoires dans le contexte de la COVID-19. Depuis le 17 décembre 2020, tous les employés de bureau ou ceux effectuant des tâches administratives dans ces zones doivent œuvrer en télétravail. Seuls ceux dont la présence est essentielle peuvent poursuivre leurs activités sur les lieux de travail.

L'employeur souhaitant ainsi maintenir dans ses bureaux des activités absolument requises doit s'en tenir à l'essentiel et appliquer évidemment toutes les autres mesures sanitaires nécessaires dans le contexte actuel.

De plus, dans la foulée des mesures préventives annoncées par le premier ministre du Québec, M. François Legault, la Municipalité de Saint-Éloi avise la population qu'elle **fermera jusqu'à nouvel ordre son bureau municipal au public** afin de réduire la proximité dans ses installations municipales et par le fait même réduire les risques de propagation. Toutefois, pour obtenir de l'information ou un suivi auprès de nos ressources, nous continuerons à vous répondre soit par le téléphone (418 898-2734) ou par le courriel st-eloi@st-eloi.qc.ca.

La Municipalité rappelle à la population l'importance de suivre attentivement les consignes et les mesures d'hygiène recommandées par la santé publique du Québec pour contrer le virus, soit de se laver les mains régulièrement avec du savon ainsi que de tousser et d'éternuer dans son coude. Pour ce faire, vous pouvez consulter le www.quebec.ca/coronavirus ou rejoindre la ligne téléphonique: 1 877 644-4545.

De plus, nous vous invitons à ne pas visiter nos aînés si vous présentez des symptômes s'apparentant à la grippe. Finalement, nous vous prions, dans la mesure du possible, de limiter vos déplacements non-essentiels dans les endroits publics et également auprès des aînés et des personnes plus vulnérables sauf en cas de nécessité.

Nous vous remercions de votre collaboration, la Municipalité de Saint-Éloi.

L'ÉCO-BULLETIN



1- BAC BRUN ET MÉNAGE DU TERRAIN

Au printemps, 2 erreurs de tri reviennent trop souvent !

- Les arbustes ainsi que les branches d'arbres et les tas de brindilles ne vont PAS au bac brun. On peut les brûler en respectant les consignes de notre municipalité et de la société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).
- Les petits (ou gros) tas de terre, de garnotte, de gravelle et de gravier ne vont PAS au bac brun. On peut s'en départir en les déposant au bac de déchets.

Quand nous sommes nombreux à faire ces erreurs, nous rendons le travail des employés de l'usine de biométhanisation très difficile. Ayons une pensée pour eux et prenons le temps de réfléchir en triant nos matières.

Prendre le temps de bien trier, c'est mieux pour tout le monde !

2- UN ÉVÉNEMENT DONT VOUS ÊTES LES HÉROS

Au KRTB, on est prêts à réduire nos déchets

Le 27 mai de 13 h 15 à 16 h

Concertation des entreprises et organisations

- Vous êtes un gestionnaire, un entrepreneur, vous souhaitez améliorer la gestion de vos matières résiduelles ?
- Les MRC du Kamouraska, de Rivière-du-Loup, du Témiscouata et des Basques sont parmi les seules MRC au Québec à saisir l'occasion d'impliquer les Industrie, Commerces et Institutions (ICI) en amont de la révision des Plans de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR).

Surveillez la page facebook de co-éco pour vous inscrire.

Des questions ? 418 856-2628 poste 0 www.co-eco.org

RÈGLEMENT - PISCINES

Avec l'arrivée du printemps, nous pensons déjà aux nouvelles piscines qui seront installées au cours des prochains mois. Suite à l'adoption d'un règlement sur la sécurité des piscines résidentielles le 22 juillet 2010 par le gouvernement du Québec, tout propriétaire qui achète une piscine devra mettre en place les dispositions prévues par le nouveau règlement, sans quoi il sera passible d'une infraction en vertu de la loi. Pour plus d'information, s'adresser à la Municipalité au 418-898-2734 ou consulter le site internet : règlement sur la sécurité des piscines résidentielle.

PENSÉES

Nous sommes tous des étoiles, il nous suffit juste d'apprendre à briller.
Réveille-toi avec détermination et endors-toi avec satisfaction.